

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 70

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Anaïs BLANC
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	M. Cyril GAUCHER.
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Chantal TROUWBORST	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
M. Roland PONSAA	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérika DESAUBLIAUX
M. Gaston FOUCHERES	M. Thierry FALCONNET pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO.

OBJET : CULTURE ET SPORTS

**Piscine olympique du Grand Dijon et salle d'escalade "Cime Altitude 245" -
Tarification applicable au 1er septembre 2015**

Le Conseil de Communauté a, par délibération du 18 septembre 2014, approuvé le choix de l'UCPA comme délégataire de l'exploitation de la piscine olympique et de la salle d'escalade « Cime Altitude 245 » et a validé le contrat de délégation de service public tel que résultant du processus de négociation de la délégation du service public avec ledit candidat.

Conformément à l'article 46 du contrat d'affermage signé entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et l'exploitant le 23 octobre 2014, les tarifs de ces établissements doivent être révisés au 1er septembre de chaque année.

Leur montant, qui n'a fait l'objet d'aucune modification depuis le 1er janvier 2014, est fixé en application d'un coefficient résultant d'une formule indexée sur les indices de divers paramètres tels que le coût des salaires, du chauffage, de l'eau, de l'électricité et d'autres charges.

Pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016, en accord avec l'exploitant, il est proposé, pour la piscine olympique, d'adopter les tarifs joints en annexe, avec l'objectif de conserver une large accessibilité aux équipements et à la pratique sportive.

A l'occasion de la révision de ces tarifs, l'exploitant propose, pour la piscine olympique, la création d'un nouvel abonnement « activités fitness + option zumba ou aquagym fitness » mensuel au tarif de 34,90 € TTC, trimestriel au tarif de 134,90 € TTC, et pour la saison au tarif de 347,90 € TTC.

Cet abonnement propose des cours d'une durée de 45 minutes, dans la limite des places disponibles (12 par séance), avec un accès illimité à tous les cours de l'espace forme.

Pour la salle d'escalade « Cime Altitude 245 », il est proposé de ne pas modifier les tarifs existants et de créer, pour l'offre « Clip'n Climb » qui consiste, grâce à son style innovant et au système d'auto-assurance, en une activité ludique pour toute la famille offrant plus de 30 challenges verticaux aux thèmes uniques et sensationnels, deux tarifs : une « entrée unitaire public » au tarif unique de 6 euros TTC de l'heure et une « entrée anniversaire » au tarif unique de 10 euros TTC par personne.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** la création, pour la piscine olympique, d'un nouvel abonnement « activités fitness + option zumba ou aquagym fitness » ;
- **d'approuver** la création, pour la salle d'escalade « Cime Altitude 245 », de deux tarifs pour l'offre « Clip'n Climb » ;
- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er septembre 2015 tels que présentés en annexe de la présente délibération.